

#### BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 2 MAI 2023 À 18H00

## Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Pouvoir de Louis ALLARD

#### Présents:

1 AIX-LES-BAINS BERETTI Renaud 2 AIX-LES-BAINS FRUGIER Michel 3 AIX-LES-BAINS GUIGUE Thibaut

4 AIX-LES-BAINS MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

5 BOURDEAU DRIVET Jean-Marc
6 BRISON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude
7 CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire
8 DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle

ENTRELACS BRAISSAND Jean-François

10 GRESY-SUR-AIX MAITRE Florian
11 LA BIOLLE NOVELLI Julie
12 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno

13 LE BOURGET DU LAC MERCAT Nicolas
14 LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard
15 LE MONTCEL HUYNH Antoine
16 MERY FONTAINE Nathalie
17 MOUXY FILIPPI Laurent

18 PUGNY-CHATENOD CROUZEVIALLE Bruno
19 RUFFIEUX ROGNARD Olivier
20 SAINT OFFENGE GELLOZ Bernard

21 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
22 TRESSERVE
23 VIVIERS-DU-LAC
24 VOGLANS
25 TOUGNE-PICAZO Brigitte
26 LOISEAU Jean-Claude
27 AGUETTAZ Robert
28 MERCIER Yves

22 communes présentes

#### Absents excusés :

**CHANAZ** 

**HUSSON Yves** 

SAINT PIERRE DE CURTILLE

DILLENSCHNEIDER Gérard

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 7 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



## **DÉLIBÉRATION**

N° : 5 Année : 2023

Exécutoire le : 15 MAI 2023

Publiée le : 1 2 MAI 2023

Notifiée le : 1.5 MAI 2023 Visée le : 1 2 MAI 2023

### MARCHÉS PUBLICS

# Marché n°2023-06 – Impression des supports de communication de Grand Lac Attribution

Monsieur le Président rappelle que ce marché porte sur l'impression des supports de communication de Grand Lac émanant de tous services confondus, sous forme d'un accord-cadre multi attributaires.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

La date limite de réception des offres a été fixée au 13 mars 2023, 14h.

Six offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 avril 2023 propose d'attribuer le marché aux imprimeurs Ma Bonne Impression, Malvezin Valadou Champagnac, Service d'Impression Castelpontin (SIC) et Gutenberg Imprimerie.

Pour chaque prestation demandée par les services, ces 4 prestataires seront systématiquement mis en concurrence lors de marchés subséquents. La meilleure offre sera ainsi retenue.

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 1 an, renouvelable 3 fois par reconduction tacite (soit une durée maximale de marché égale à 4 ans). Le montant maximum annuel est fixé à 80 000 € HT (estimation annuelle : 60 000 €).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

L'imputation budgétaire est la suivante : budget 189-6236 et budgets des services Grand Lac faisant appels aux imprimeurs.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec les entreprises indiquées.

Délégués en exercice :31

Présents : 24

Présents et représentés : 26

Votants : 26

Pour : 26Contre : 0

Abstentions: 0

Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 2 mai 2023

Le Président, Renaud BERETTI

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Marché n.2023-06 - Impression des supports de communication de Grand Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte :

12/05/2023

Date de réception de l'accusé de

12/05/2023

réception :

Numéro de l'acte :

d4552 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230502-d4552-DE

Date de décision :

02/05/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1,1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures

formalisées)